



Compte-rendu  
du Conseil Municipal

Jeudi 5 juillet 2012  
Salle du Conseil municipal  
Mairie de Dissay

L'an deux mille douze, le cinq juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Dissay s'est réuni, sur convocation de M. Remblier, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 20  
Nombre de pouvoirs accordés : 2

Nombre de présents votants : 16  
Nombre de suffrages exprimés : 18

Date de convocation : le jeudi 28 juin 2012

**PRESENTS** : Mesdames Françoise DEBIN, Denise KARAGUITCHEFF, Annie LEGRAND, Annick PLUMEREAU et Sophie SEGUIN - Messieurs Gérard ANDRE, François ARANDA, Damien AUBRION, Pierre BREMOND, Aymeric DUVAL, Carlos FERREIRA, Michel FRANCOIS, Sébastien PERE, Louis REMBLIER, Jean-Claude RICHARD et Jean-Marie THEBAULT

**POUVOIRS** : Madame Marie-France DUBOIS représentée par Monsieur Sébastien PERE et Monsieur Dominique LUSSEAU représenté par Madame Françoise Debin.

**ABSENTS** : Madame Arlette BRISON et Monsieur Olivier POUZET

Election d'un(e) secrétaire de séance : Monsieur Aymeric Duval

| Abstention | Contre | Pour |
|------------|--------|------|
|            |        | 18   |

Mise au vote du Procès-verbal du Conseil Municipal, séance du 7 juin 2012

| Abstention | Contre | Pour |
|------------|--------|------|
|            |        | 18   |

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour et fait appel aux questions diverses qui pourraient y être inscrites.

**Mise au vote de l'ordre du jour**

1. Grands projets : Pôle de loisirs jeunes, plan de financement
2. Grands projets : Salle polyvalente - Validation de l'Avant-projet Définitif et rémunération du maître d'œuvre
3. Vie associative : adhésion association Eurochestreries
4. Vie associative : subvention exceptionnelle à l'association Twirling Club
5. Urbanisme : échange de terrains
6. Administration : photocopieurs
7. Comptabilité : Décision modificative sur budget du service de l'eau
8. Comptabilité : Décision modificative sur le budget du service de l'assainissement
9. Service de l'Eau : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics
10. Service de l'assainissement : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics
11. Service de l'eau : Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable
12. Ressources humaines : Modifications du Tableau des effectifs

**Information générale :**

1. logo de Vienne Services

**Propositions de questions supplémentaires à inscrire à l'ordre du jour :**

13. Indemnité de fin de stage
14. Dénomination d'une place

| Abstention | Contre | Pour |
|------------|--------|------|
|            |        |      |

## 1 - Grands projets : Pôle de loisirs jeunes, plan de financement

Le Maire rappelle au Conseil les travaux entrepris par le Conseil Communal des Jeunes et, en particulier, le projet de Pôle de Loisirs :

- Installer de jeux de plein air pour les enfants de 8 à 12 ans, sur le site de la plage
- Créer un lieu de loisirs complémentaire au city-stade pour les jeunes de la commune
- Mettre en place d'un éclairage de qualité pour le site (city-stade/skate Park)
- Créer des coins d'ombre en plantant des arbres sur le site
- Améliorer le sol du city-stade par la pose d'un gazon synthétique.
- Mettre en place de toilettes sèches à Lombricompostage sur le site de la plage

Le Maire propose aux Conseillers Municipaux de modifier le plan de financement prévisionnel en raison de l'impossibilité de mobiliser le fonds d'initiative Jeunes de la CAF sur ce projet :

| <b>CHARGES TTC</b>                | <b>En Euros</b>     | <b>PRODUITS</b>                        | <b>En Euros</b>     |
|-----------------------------------|---------------------|--|---------------------|
| <b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b> | <b>102 582.49 €</b> | <b>SUBVENTIONS</b>                     | <b>70 707,28</b>    |
| . Skate Park                      | 34 504.60 €         | . Etat (précisez le(s) ministère(s)) : |                     |
| . Toilettes à lombricompostage    | 36 982.71 €         | . Région                               | 9 500.00 €          |
| . Gazon Synthétique               | 6 846.74 €          | . Département                          | 8 342.68 €          |
| . Eclairage extérieur             | 4 352.00 €          | . Communauté de Communes               |                     |
| . Achats de 27 arbres             | 2 786.44 €          |  |                     |
| Jeux de plein air                 | 17 110.00 €         | Europe (FEADER)                        | 52864,60 €          |
|                                   |                     | <b>AUTOFINANCEMENT</b>                 | <b>31 875.21 €</b>  |
|                                   |                     | <b>Commune</b>                         | 31 875.21 €         |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>          | <b>102 582.49 €</b> | <b>TOTAL DES PRODUITS</b>              | <b>102 582,49 €</b> |

Les dépenses seront imputées au Budget Général, section investissement, dans le cadre de l'opération n°110 Environnement.

*Les Conseillers, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité le projet de Pôle de Loisirs et le plan de financement prévisionnel afférent et autorisent Monsieur le Maire à rechercher tout financement complémentaire comme à signer tout acte à intervenir.*

*Cette délibération annule et remplace celle du mois de mai 2012 référencée 07/2012-05-10.*

| Abstention | Contre | Pour |
|------------|--------|------|
|            |        | 18   |

## 2 - Grands projets : Salle polyvalente - Avant-Projet Définitif et rémunération du maître d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune, dans le cadre des Grands Projets, a initié la restructuration de la Salle Polyvalente. Il informe les conseillers que le Maître d'œuvre, l'atelier du Moulin, nous a transmis, dans le cadre des missions qui lui ont été confiées, l'Avant-Projet Définitif, détaillé ci-après :

| Estimatif phase APD - Base            |  | du mardi 24 janvier 2012 |                       |
|---------------------------------------|--|--------------------------|-----------------------|
| Lots                                  | Intitulé du lot                                    | Montants HT              | Montants TTC          |
| 01                                    | Démolition/Gros œuvre /VRD                         | 129 009,88 €             | 154 295,82 €          |
| 02                                    | Charpente et ossature bois / bardage bois          | 46 503,43 €              | 55 618,10 €           |
| 03                                    | Couverture et bardage métallique / étanchéité PVC  | 237 242,00 €             | 283 741,43 €          |
| 04                                    | Menuiseries extérieures bois et métal / fermetures | 78 010,73 €              | 93 300,83 €           |
| 05                                    | Ouvrages en plaques de plâtre / faux plafonds      | 55 129,50 €              | 65 934,88 €           |
| 06                                    | Menuiseries intérieures bois                       | 26 393,90 €              | 31 567,10 €           |
| 07                                    | Revêtements de sols durs/faïences                  | 28 268,70 €              | 33 809,37 €           |
| 08                                    | Peintures / Revêtements muraux                     | 27 455,48 €              | 32 836,75 €           |
| 09                                    | Revêtements de sols souples                        | 11 918,00 €              | 14 253,93 €           |
| 10                                    | Élévateur PMR                                      | 18 000,00 €              | 21 528,00 €           |
| 11                                    | Électricité courant fort et courant faible         | 110 600,00 €             | 132 277,60 €          |
| 12                                    | Plomberie / Sanitaires                             | 53 000,00 €              | 63 388,00 €           |
| 13                                    | Chauffage / Ventilation                            | 135 000,00 €             | 161 460,00 €          |
| <b>Total Base Phase APD</b>           |  | <b>956 531,62 €</b>      | <b>1 144 011,82 €</b> |
| Options                               | Intitulé de l'option                               | Montants HT              | Montants TTC          |
| 01                                    | Hotte traiteur                                     | 5 300,00 €               | 6 338,80 €            |
| Total Options Phase APD               |  | 5 300,00 €               | 6 338,80 €            |
| <b>Total Base + Options Phase APD</b> |  | <b>961 831,62 €</b>      | <b>1 150 350,62 €</b> |

Compte tenu de ce nouveau chiffrage, il convient de fixer la rémunération forfaitaire du Maître d'œuvre qui est calculée, tel que précisé par l'acte d'engagement du marché de maîtrise d'œuvre, sur la base

- de 8% du montant estimé des travaux pour les missions de bases, soit la somme de 76 946,52 € HT (92 028,05 € TTC)
- de 3,20 % du montant estimé des travaux pour les missions complémentaires (EXE et OPC), soit la somme de 30 778,61 € HT (36 811,22 € TTC).

Ces sommes sont fixées de manière définitive et forfaitaire. Le Taux de tolérance sur le coût de réalisation des travaux est fixé à 5%.

**Les Conseillers, après en avoir débattu, adoptent à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et l'autorisent à signer tout acte à intervenir.**

| Abstention | Contre | Pour |
|------------|--------|------|
|            |        | 18   |

### 3 - Vie associative : adhésion association Eurochestries

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est partenaire du festival des Eurochestries 2012 et accueille une date de concert, le 8 juillet. Pour ce faire, il convient que la commune adhère à l'Association pour le Développement et l'Animation de l'École de Musique (ADAEM), organisateur des Eurochestries Vienne.

La cotisation 2012 est fixée à 20,00 €

*Les Conseillers adoptent à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et l'autorisent à signer tout acte à intervenir.*

| Abstention | Contre | Pour |
|------------|--------|------|
|            |        | 18   |

### 4 - Vie associative : subvention exceptionnelle à l'association Twirling Club

Le Maire informe les Conseillers que la Commune a été saisie d'une demande de subvention exceptionnelle portée par l'Association Twirling Club. Cette sollicitation doit permettre à l'association de faire face à une forte dépense liée à l'acquisition de tenues sportives adaptées. Sur une dépense totale de 5 039,47 € TTC, le Maire propose que la commune apporte un soutien sous la forme d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500,00 €.

*Les Conseillers, après en avoir débattu, adoptent à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et l'autorisent à signer tout acte à intervenir.*

| Abstention | Contre | Pour |
|------------|--------|------|
|            |        | 18   |

### 5 - Urbanisme : cession-échange de terrains

Monsieur le Maire informe qu'il a été saisi par un administré, Madame Michelle NOËL, d'une demande de cession-échange de terrain en vue d'aligner les limites de sa propriété, cadastrée AE 397 à 4021, aux réalités physiques du terrain et des aménagements de clôture réalisés. Il convient de réaliser une opération de cession-échange. Compte tenu des faibles surfaces échangées, le Maire propose que cette opération soit effectuée à titre gracieux. Les frais afférents aux actes notariés nécessaires seront partagés en parts égales entre la demanderesse et la Commune.

*Les Conseillers, après en avoir débattu, adoptent à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et l'autorisent à signer tout acte à intervenir.*

| Abstention | Contre | Pour |
|------------|--------|------|
|            |        | 18   |

### 6- Administration : parc de photocopieurs et contrats d'entretien

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient, suite à la demande d'équipement en photocopieur couleur relié au réseau informatique exprimée par le Directeur de l'école élémentaire Paul-Émile Victor, de modifier les contrats de location et d'entretien du parc de photocopieurs répartis dans les différents services municipaux et scolaires de Dissay. À ce titre une consultation a été effectuée auprès de deux fournisseurs potentiels, l'actuel et une autre entreprise. Monsieur le Maire présente les résultats de cette consultation :

| Propositions H.T.                      | Loyers   | Entretien (estimation sur volume actuel) | Coût mensuel estimé | Coût unitaire copie N&B | Coût unitaire sur copies Couleur | Remarques   |
|--|----------|--|---------------------|-------------------------|----------------------------------|---|
| Sfere Bureautique - prestataire actuel | 438,58 € | 628,04 €                                 | 1066,62 €           | 0,006 €                 | 0,06 €                           | Location sur 63 mois, incluant du matériel déjà présent. Frais d'installation de 286,00 € HT. |
| Proposition Aramis                     | 595,00 € | 481,50 €                                 | 1076,50 €           | 0,0045 €                | 0,045 €                          | Location sur 60 mois, incluant du matériel neuf Couleur. Installation offerte.                |

*Les Conseillers, après en avoir débattu, retiennent à l'unanimité l'offre produite par Aramis et autorisent Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir.*

| Abstention | Contre | Pour |
|------------|--------|------|
|            |        | 18   |

## 7- Comptabilité : Décision modificative n° 3 sur le budget annexe du service de l'eau

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à une Décision Modificative sur le budget du service de l'eau en raison d'une dépense non prévue générant une insuffisance de crédits :

| Dépenses                                   |            | Recettes       |          |
|--|------------|----------------|----------|
| Articles                                   | Montants   | Articles       | Montants |
| 2156 - Matériel spécifique d'exploitation  | 3000,00 €  |                |          |
| 2315 - Installation, matériel et outillage | -3000,00 € |                |          |
|  | 0,00 €     |                |          |
| Total Dépenses                             | 0,00 €     | Total Recettes |          |

*Les Conseillers, après en avoir débattu, adoptent à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et l'autorisent à signer tout acte à intervenir.*

| Abstention | Contre | Pour |
|------------|--------|------|
|            |        | 18   |

## 8- Comptabilité : Décision modificative n° 3 sur le budget annexe du service de l'assainissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à une Décision Modificative sur le budget du service de l'assainissement en raison d'une dépense non prévue générant une insuffisance de crédits :

| Dépenses                                   |            | Recettes       |          |
|--|------------|----------------|----------|
| Articles                                   | Montants   | Articles       | Montants |
| 2156 - Matériel spécifique d'exploitation  | 2500,00 €  |                |          |
| 2315 - Installation, matériel et outillage | -2500,00 € |                |          |
|  | 0,00 €     |                |          |
| Total Dépenses                             | 0,00 €     | Total Recettes |          |

*Les Conseillers, après en avoir débattu, adoptent à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et l'autorisent à signer tout acte à intervenir.*

| Abstention | Contre | Pour |
|------------|--------|------|
|            |        | 18   |

## 9- Service de l'Eau : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient, conformément aux dispositions prévues à l'article L22245 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'examiner, de débattre et de voter le Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau pour l'exercice 2011.

*Il est donné communication du rapport aux Conseillers qui l'adoptent, à l'unanimité.*

| Abstention | Contre | Pour |
|------------|--------|------|
|            |        | 18   |

## 10- Service de l'assainissement : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient, conformément aux dispositions prévues à l'article L22245 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'examiner, de débattre et de voter le Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2011.

*Il est donné communication du rapport aux Conseillers qui l'adoptent, à l'unanimité.*

| Abstention | Contre | Pour |
|------------|--------|------|
|            |        | 18   |

## 11- Service de l'eau : Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable

---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, qu'en sa séance du jeudi 10 mai 2012, décision avait été prise de retenir le SIVEER comme Maître d'œuvre pour assister la commune dans les travaux de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable à La Cormaillière. Le Dossier de consultation des entreprises réalisé, un appel d'offres à été lancé. La commission d'appel d'offres régulièrement convoquée a choisi, en sa séance du mercredi 27 juin, de retenir l'offre présentée par l'entreprise Capillon.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 110 780,00 € HT soit 132 492,88 € TTC. Les sommes sont portées au Budget annexe du service de l'eau, section investissement.

*Les Conseillers, après en avoir débattu, retiennent à l'unanimité la proposition de la Commission d'Appel d'offres et autorisent Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir.*

| Abstention | Contre | Pour |
|------------|--------|------|
|            |        | 18   |

## 12- Ressources humaines : Modifications du Tableau des effectifs

Vu la nomination d'un agent sur le grade d'Adjoint Technique 1ère classe aux services techniques,  
Vu la nomination d'un agent sur le grade d'Adjoint Technique 1ère classe aux services cuisine,  
Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur la modification du tableau des effectifs,  
Le Maire propose aux conseillers d'étudier et de voter le tableau des effectifs suivant :

|                                 | GRADES                                     | SERVICES   |
|---------------------------------|--|--|
| ADMINISTRATIF                   | Attaché - 35/35                            | Non pourvu   |
|                                 | Rédacteur-35/35                            | Directrice Générale des Services                   |
|                                 | Rédacteur-35/35                            | Non pourvu   |
|                                 | Adjoint administratif 1ère classe-35/35    | Non pourvu   |
|                                 | Adjoint administratif 1ère classe - 35/35  | Service Accueil Communication Archives             |
|                                 | Adjoint administratif 2e classe - 19/35    | Services Etat civil Election Accueil Médiathèque   |
|                                 | Adjoint administratif 1ère classe - 35/35  | Service urbanisme – Accueil – Etat civil           |
|                                 | Adjoint administratif 2e classe - 35/35    | Service comptabilité Investissement                |
|                                 | Adjoint administratif 2e classe - 35/35    | Gestionnaire des Ressources humaines               |
|                                 | Adjoint administratif 2e classe - 35/35    | Service Etat civil, Election, Accueil, CCAS        |
| TECHNIQUE                       | Technicien 35/35                           | Responsable du service technique                   |
|                                 | Agent maîtrise principal - 35/35           | Service bâtiment                                   |
|                                 | Agent de maîtrise principal 35/35          | Service bâtiment                                   |
|                                 | Agent maîtrise - 35/35                     | Service espaces verts                              |
|                                 | Adjoint technique 1e classe 35/35          | Non pourvu   |
|                                 | Adjoint technique 1e classe 35/35          | Service polyvalent                                 |
|                                 | Adjoint technique 2e classe 35/35          | Service espaces verts                              |
|                                 | Adjoint technique 2e classe 35/35          | Service polyvalent                                 |
|                                 | Adjoint technique 2e classe 35/35          | Service polyvalent                                 |
|                                 | Adjoint technique 2e classe 35/35          | Service espaces verts                              |
| ECOLEES & DIVERS                | Adjoint technique 1e classe - 35/35        | Service cuisine centrale                           |
|                                 | Adjoint technique 2e classe - 35/35        | Service cuisine centrale                           |
|                                 | Adjoint d'animation 2e classe- 35/35       | Service animation                                  |
|                                 | Adjoint technique 2e classe - 16/35        | Surveillance cantine, bibliothèque école           |
|                                 | Adjoint technique 2e classe - 20/35        | Aide service cantine, garderie                     |
|                                 | Adjoint technique 2e classe - 27H30/35     | Aide service cantine, entretien bâtiment, garderie |
|                                 | Adjoint technique 2e classe - 28/35        | Entretien bâtiment, cantine, transport scolaire    |
|                                 | Adjoint technique 2e classe - 34/35        | Entretien bâtiment, maternelle, transport scolaire |
|                                 | Adjoint technique 2e classe - 32/35        | Garderie, entretien bâtiments                      |
|                                 | Adjoint technique 2e classe - 18/35        | Garderie, médiathèque                              |
|                                 | Adjoint technique 2e classe - 32/35        | Service cantine, entretien bâtiments               |
|                                 | Adjoint technique 2e classe - 34/35        | Service cuisine centrale, entretien bâtiments      |
|                                 | Adjoint technique 2ème classe 35/35        | Cuisine centrale, garderie                         |
|                                 | Agent maîtrise 35/35                       | Non pourvu   |
|                                 | ATSEM 1ère Classe - 34/35                  | Service de l'école maternelle                      |
|                                 | ATSEM 1ère classe – 30/35                  | Service de l'école maternelle                      |
|                                 | ATSEM 1ère CI - 30/35                      | Service de l'école maternelle                      |
|                                 | ATSEM 1ère CI - 30/35                      | Service de l'école maternelle                      |
| ATSEM principal 2e classe 35/35 | Service de l'école maternelle, médiathèque |  |

**Les Conseillers, après en avoir débattu, adoptent à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et l'autorisent à signer tout acte à intervenir.**

| Abstention | Contre | Pour |
|------------|--------|------|
|            |        | 18   |

### 13- Ressources humaines : Indemnité de stage

---

Le Maire rappelle aux conseillers qu'un stagiaire a été accueilli au sein du service de restauration scolaire de l'école élémentaire Paul-Émile Victor. Compte tenu de la qualité du travail fourni et de son intégration au sein du service, le Maire propose aux Conseillers de lui allouer une indemnité de stage égale à 300,00 €.

*Les Conseillers, après en avoir débattu, adoptent à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et l'autorisent à signer tout acte à intervenir.*

| Abstention | Contre | Pour |
|------------|--------|------|
|            |        | 18   |

### 14- Urbanisme : dénomination d'une place

---

Sur une initiative de la commission communication, le Maire propose à l'Assemblée que la Place, sise au rond-point de la Madone, entre le CD15 et la rue la rue des Amandiers, soit dénommée **Esplanade des jumelages**, en l'honneur des excellentes relations entretenues avec les deux villes jumelles de Dissay.

*Les Conseillers, après en avoir débattu, adoptent à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et l'autorisent à signer tout acte à intervenir.*

| Abstention | Contre | Pour |
|------------|--------|------|
|            |        | 18   |

### Points divers

---

Le Maire informe les conseillers que Vienne Services sollicite l'avis des collectivités adhérentes quant au choix de leur nouveau logo. La proposition n°1 est celle qui emporte un nombre de suffrages le plus important.

*Le rapport des commissions effectué et l'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h45.*